

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU JABRON (CCVJ)**  
**PLACE DE LA MAIRIE 04200 NOYERS-SUR- JABRON**  
**Tel/fax : 04 92 62 81 05**  
**Email : [ccvj@orange.fr](mailto:ccvj@orange.fr)**

**NOYERS-SUR-JABRON le 23 Juin 2016**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 Juin 2016**

L'an deux mille seize et le dix-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à BEVONS, salle multi-activités sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE.

**Présents** : Mesdames Annick LATIL, , Marie-Claude BUCHER, Messieurs Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Pierre Yves VADOT, Raymond GROS, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Jean-Paul CROUVIZIER, Jean-Noël PASERO, Brice CHADEBEC, François HUGON, Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE..

**Absents excusés** : Madame Mireille IRVOAS, Anne MADDALON, Messieurs Christophe BLANCARD, Michel WATT, ROUSSELET Yaneck, Didier BRETON, Hervé DUMAS.

**Pouvoirs** : Monsieur Yaneck ROUSSELET à Monsieur Brice CHADEBEC et Monsieur Didier BRETON à Monsieur Pierre-Yves VADOT.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Paul CROUVIZIER

**Convocation du 10/06/2016.**

**Nombre de conseillers en exercice : 21.**

**Présents : 14. Absents excusés : 7.**

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire de BEVONS qui accueille cette réunion et rappelle le compte rendu de la réunion précédente lequel est adopté à l'unanimité.

### **1. CRECHE PARENTALE « LES P'TITS LOUPS. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CANTINE.**

Monsieur le Président rappelle rapidement le projet de travaux à venir pour la crèche et indique que sur le poste électricité l'alimentation des volets roulants et une prise du plan de travail n'ont pas été prévues.

Monsieur le Président présente un devis de l'entreprise DUMAS en charge de ces travaux d'un montant de 550 € HT pour cette opération.

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

### **2. FUSION DE COMMUNAUTES DE COMMUNES : VALIDATION DU PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POLE « JABRON-LURE ».**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'arrêté préfectoral qui propose la validation du périmètre de la nouvelle intercommunalité créée entre la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron (CCVJ) et la Communauté de Communes Lure Vançon Durance (CC LVD), ce qui était son choix.

Un débat s'instaure et les élus évoquent la réunion entre les maires des deux communautés qui s'est tenue à AUBIGNOSC et au cours de laquelle les élus de la CC LVD ont indiqué avoir des ajustements budgétaires à réaliser sur 2016 afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget de leur EPCI.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de demander à Monsieur le Président de la CC LVD d'une part, des éléments budgétaires (CA 2015, Grand Livre 2015) et d'autre part, quelles sont les décisions prises en matière de réduction du déficit de la section de fonctionnement du budget de la CC LVD.

En conséquence, le Conseil Communautaire, dans l'attente des éléments ci-dessus exposés, reporte sa décision de validation du projet de périmètre de la Communauté de Communes Pôle « Jabron-Lure ».

### **3. PRET RELAIS POUR LES TRAVAUX DE LA CRECHE PARENTALE.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les travaux de la crèche parentale débiteront en juillet.

De ce fait il est nécessaire de disposer d'une trésorerie suffisante pour le règlement des différentes entreprises.

Monsieur le Président propose la réalisation d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 63 000 €, adossé aux subventions et au FCTVA, au taux de 1.16% sur 24 mois.

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

### **4. DEMANDE D'AVANCE FINANCIERE AU DEPARTEMENT.**

Monsieur le Président revient sur la réalisation du prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole.

Il indique que compte tenu du montant emprunté, soit 63 000 €, il n'est pas nécessaire d'engager la collectivité sur cette avance financière, sans intérêt, de 20 000 €.

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

### **5. QUESTIONS DIVERSES.**

\* Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que suite à des erreurs sur les articles budgétaires lors de la saisie de l'exercice 2016 il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

- Article 61523 inscrit au budget et à passer au 615232
- Article 7068 inscrit au budget et à passer au 70878
- Article 2041412 inscrit au chapitre 041 au lieu du chapitre 204
- Article 1068 inscrit au chapitre 040 au lieu du 1068-10

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 19 heures 15.

**Le Président,**

**Alain COSTE,**

